

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 JUIN 2018

L'an deux mil dix-huit le 12 JUIN, à 20H30, le conseil municipal de la Commune de LA PACAUDIERE Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Georges DRU Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15

Date de convocation du conseil municipal : 5 JUIN 2018

Présents : Mrs DRU Georges – GACON Thierry - GEORGES Bruno – TAMIN Yves – Mmes JONIER Michelle – LAUR Jeanine - FOND Pascale – MMrs SAYROUX Frédéric - BAILLON Jean-Paul – PIQUET Denis - Mmes ROLLET Aurélie – PAPON Isabelle.

Absents excusés : Mmes CLAIRE – ROTA – M. GROULARD

Secrétaire de séance : Monsieur SAYROUX Frédéric

1 – ACTION EN JUSTICE

En début de séance, Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal la requête qu'il avait reçu du Tribunal administratif de Lyon concernant une demande d'indemnisation pour un préjudice qu'aurait subi un propriétaire sur sa maison suite aux travaux d'assainissement de 2013. Il l'informe qu'il a fallu reprendre une délibération pour ester en justice

2 – PROJET M.S.P.

Monsieur le Maire présent l'avant-projet concernant la construction d'une maison de santé pluridisciplinaire – rue de Froideville.

Le projet consiste en la création d'une Maison de Santé Pluridisciplinaire, composé de 3 cabinets formant la partie paramédicale et 2 cabinets formant la partie médicale. Chacune des deux entités bénéficierait d'une salle d'attente distincte.

Pour financer ce projet des subventions seront sollicitées auprès de L'Etat, le Département, la Région et Roannais Agglomération.

3 – DECISION MODIFICATIVE BUDGETAIRE – Budget communal

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à procéder à la vente de deux caravanes et approuve une décision modificative budgétaire pour la prévision des recettes au compte 024.

Il convient également de prendre une délibération, pour régularisation, autorisant Monsieur le Maire à vendre le véhicule FIAT DOBLO. Accepté.

4- MOTION CONTRE LA FERMETURE DE LA TRESORERIE DE RENAISON

Monsieur le Maire indique que le Directeur Départemental des Finances Publiques envisage de transférer l'activité de la Trésorerie de Renaison à la Trésorerie Municipale de Roanne, à compter du 1^{er} janvier 2019.

La gestion financière et comptable de l'ensemble des 27 communes dépendant de la Trésorerie de Renaison serait donc transférée. Quant au recouvrement de l'impôt, il serait confié aux Services des Impôts des Particuliers (SIP de Roanne). L'unique établissement médico-social verrait sa gestion confiée à la Trésorerie de Roanne Centre Hospitalier.

La Trésorerie de Renaison fournit un service de proximité au quotidien auprès de la population de la Côte Roannaise, population qui ne cesse d'augmenter au fil des recensements.

L'accès au service public pour tout citoyen constitue un droit fondamental.

Notre bassin de vie se verrait donc directement pénalisé par cette fermeture qui aurait pour conséquence :

- L'éloignement de services de bases à la population au détriment des contribuables et des collectivités territoriales et de divers organismes de 27 communes de la Côte Roannaise ;
- La perte d'un service public majeur sur la Côte Roannaise.

Alors même que le principe de proximité est au cœur du service public, cette fermeture :

- Constitue un mauvais signal envers les territoires ruraux qui sont oubliés des politiques d'aménagement ;
- Amplifie les inégalités territoriales, sociales et économiques du Roannais ;
- Engorge la Trésorerie de Roanne ;
- Contraint le contribuable à avoir recours à se déplacer toujours plus loin pour accéder aux services de la DDFIP.

Ainsi, les habitants des communes rurales et péri urbaines, se sentent une nouvelle fois abandonnés et délaissés au profit d'une concentration des services publics dans les villes centres.

Conscient de la nécessité de la modernisation du service public, le Conseil municipal :

- Demande le maintien de la Trésorerie de Renaison en tant que site de proximité financé par l'Etat
- Exprime son soutien à l'ensemble des personnels de la Trésorerie de Renaison,

Monsieur le Maire signale qu'une pétition est à disposition à l'accueil de la mairie.

5 – MOTION COMITE DE BASSIN LOIRE BRETAGNE

Monsieur le Maire communique au conseil municipal la motion adoptée par le comité de bassin Loire-Bretagne dans leur séance du 26 avril dernier. Le comité exige que des solutions soient rapidement trouvées pour que la capacité d'intervention de l'agence de l'eau Loire-Bretagne au 11^{ème} programme soit maintenue à un niveau permettant de répondre aux enjeux du bassin.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de bien vouloir délibérer sur cette motion.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

- **Partage** le contenu de la motion du Comité de Bassin Loire-Bretagne
- **Dit que cette délibération sera adressée :**
 - Au Premier Ministre,
 - Au ministre de la transition écologique et solidarité,
 - Au comité de bassin Loire-Bretagne.

6 – DIVERS

Suite à une demande de participation du Collège Jean-Papon, le conseil municipal approuve à l'unanimité le versement d'une participation de 20€ par élève domicilié à LA PACAUDIERE pour un voyage culturel par année scolaire. En 2018 dix élèves sont concernés.

Personnel communal : Suite à un départ en retraite d'un agent du service technique au 1^{er} septembre 2018 et après avis favorable du comité technique paritaire du 23 mai 2018, le conseil municipal approuve la création d'un poste d'adjoint technique à temps complet au 1^{er} septembre 2018 et la suppression d'un poste d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe au 31 décembre 2018.

Monsieur l'Adjoint responsable de l'aire de loisirs communique au conseil municipal que le classement du camping – catégorie 2 étoiles, a été renouvelé pour 34 emplacements dont 29 emplacements nus et 5 chalets par décision du 14 juin 2018 et valable 5 ans soit jusqu'au 14 juin 2023.

Modification de lieu-dit : Monsieur le Maire soumet une demande d'un propriétaire de la Commune souhaitant une modification du nom du lieu-dit où est située sa maison. Il précise qu'une seule maison fait partie de ce lieu-dit.

Suite à la nouvelle dénomination des voies de la Commune, le chemin desservant sa maison a été renommé « Chemin du Haut Bois », le nom du lieu-dit où est implanté la maison étant l'Ardoise.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'effectuer la modification du nom du lieu-dit « l'Ardoise » en le renommant « le Haut Bois » afin que l'adresse du chemin soit en cohérence avec l'habitation.

Monsieur le Maire communique un courrier de l'association familles rurales concernant la restructuration de la garderie périscolaire pour l'année scolaire 2018-2019 notamment pour une modification d'horaire le matin. La Commission école se réunira pour voir ensemble si les modifications demandées par l'association familles rurales sont possibles.

Il est ensuite donné lecture d'un mail de l'association jeunesse et sports qui propose des interventions périscolaires gratuites pendant l'année scolaire 2018/2019 entre chaque vacance. La commission école se chargera de répondre.

Il est fait part des remerciements de l'association solidarité pour la subvention allouée par la commune, ainsi que des remerciements de l'EHPAD de LA PACAUDIERE pour la subvention exceptionnelle en vue de l'acquisition d'un minibus.